

DECRET N° 70/296 du 16 Septembre 1970

portant nomination de M. N'GAKEGNI Prosper-Martin, Professeur
de Lycée, en qualité de Directeur du Centre National de
Recherche et d'Action Pédagogique.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 69/402 du 5 Décembre 1969 portant réorganisation du
Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret n° 70/67 du 10 Mars 1970 portant nomination du personnel
de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de représenta-
tion accordées aux titulaires des postes de direction et de commandement ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. N'GAKEGNI Prosper-Martin, Professeur de Lycée, est nommé Directeur
du Centre National de Recherche et d'Action Pédagogique en remplacement de Melle
BOUBOUTOU Hélène appelée à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra l'indemnité de représentation prévue à l'article 6
du décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 susvisé.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 16 Septembre 1970

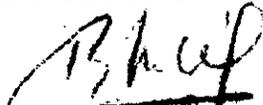
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat

Le Ministre de l'Education
Nationale



H. LOPES.-

Le Ministre des Finances et du Budget



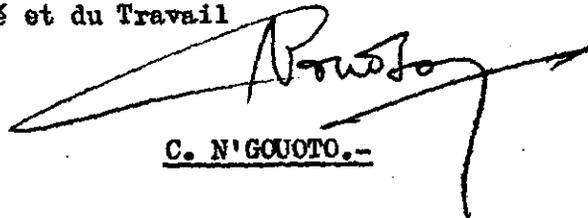
R. MATTINGOU.-

Le Chef de Bataillon



Marien N'GOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail



C. N'GOUOTO.-